

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
10 JANVIER 2022**

Séance ordinaire du 10 janvier 2022

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue par visioconférence, le lundi 10 janvier 2022 à 20 h , à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Moment de réflexion

À 20 h , un moment de réflexion est tenu.

2022-01-001

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-002

Procès-verbaux de décembre 2021

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en décembre 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021 et des séances extraordinaires tenues le 20 décembre 2021, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-003

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 10 janvier 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 181 165,65 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-004

Règlement 2022-402-3 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc

Considérant que le Conseil désire modifier le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
10 JANVIER 2022**

Considérant que la modification vise à fixer le tarif pour le financement de la réserve à 40 \$ par année sur chaque taxe de service;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le règlement 2022-402-3 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2022-402-3 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2022-01-005

Règlement 2022-457 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2022

Considérant que le Conseil désire adopter un règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2022;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter le règlement 2022-457 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2022-457 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Avis de motion

Règlement 2022-458 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux

Monsieur le conseiller Luc Daigneault donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-458 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Le projet de règlement 2022-458 est déposé et présenté.

Avis de motion

Règlement 2022-358-13 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la hauteur des bâtiments principaux de la zone Mic-3

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-358-13 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la hauteur des bâtiments principaux de la zone Mic-3.

Le premier projet de règlement numéro 2022-358-13 est déposé et présenté.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
10 JANVIER 2022**

2022-01-006 **Règlement 2022-358-13 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la hauteur des bâtiments principaux de la zone Mic-3**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le Règlement de zonage 2006-358;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le premier projet de Règlement numéro 2022-358-13 amendant le Règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la hauteur des bâtiments principaux de la zone Mic-3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Règlement 2022-358-13 : consultation publique

Étant donné l'état d'urgence sanitaire en vigueur en lien avec la COVID-19, une consultation écrite sera tenue, conformément aux directives du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 10 janvier 2022.

2022-01-007 **FQM : adhésion 2022**

Considérant que les membres du Conseil désirent renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2022;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 1 823,32 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-008 **ADQM : adhésion 2022**

Considérant que Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, désire renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 495 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-009 **Programme Emplois d'été Canada 2022**

Considérant qu'il serait opportun de présenter une demande à Emplois d'été Canada 2022 pour bénéficier des services d'un employé pendant la période estivale 2022, 8 semaines à 40 heures par semaine;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
10 JANVIER 2022**

Considérant que cet employé pourrait travailler à titre de journalier pour les travaux d'horticulture et d'aide pour les travaux de voirie;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande pour un employé dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2022;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-010

Site internet

Considérant que les membres du Conseil désirent améliorer l'interface et le mode d'utilisation du site internet de la Municipalité;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'accorder le contrat de refonte du site internet de la Municipalité à Jarold & Go pour un montant de 4 400\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Aide financière reçue dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

Les membres du Conseil désirent informer la population que l'aide financière de 85 228 \$ reçue du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 a servi à fixer le taux d'intérêt et de la pénalité à 0 % depuis le mois de mars 2020, à compenser les pertes de revenus de la location des salles et des terrains ainsi qu'à maintenir le taux de taxation bas pour soutenir les contribuables de la Municipalité.

2022-01-011

Brigadière scolaire : embauche

Considérant que les membres du Conseil désirent embaucher une deuxième brigadière scolaire pour la traverse des écoliers située dans le 9^e Rang, face à l'école Notre-Dame-du-Sourire;

Considérant qu'un appel de candidatures pour le poste de brigadier(ère) scolaire a été publié dans le bulletin municipal *La Flûte*;

Considérant qu'une seule personne a déposé sa candidature pour le poste;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'embaucher Madame Albina Chiasson, résidente de Sainte-Brigide-d'Iberville, à titre de brigadière scolaire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, selon les conditions en vigueur pour ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-012

Travaux de pavage 2022 : mandat

Considérant que la Municipalité désire effectuer des travaux de pavage sur 9 rues au cours de l'année 2022;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
10 JANVIER 2022**

Considérant l'offre de services reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat à FNX, selon les termes de l'offre de services datée du 21 décembre 2021, le tout pour un montant de 12 900 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-013

Office d'habitation de Brome-Missisquoi: budget 2022

Considérant la lettre datée du 3 décembre 2021 de la Société d'habitation du Québec concernant le budget 2022 de l'ensemble des municipalités de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du budget;

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu pour l'ensemble immobilier (#1284) de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver le budget 2022 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 13 614 \$ représentant le paiement de la contribution municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-014

Énergir : demande d'autorisation à la CPTAQ (utilisation à une fin autre que l'agriculture)

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ d'Énergir pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie de certains lots situés le long de la Route 104;

Considérant qu'Énergir souhaite céder le tronçon de réseau Sabrevois/Shefford à Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. (Gazoduc TQM) et que pour réaliser cette cession, elle doit au préalable réaliser un bouclage du réseau actuel;

Considérant qu'Énergir doit acquérir des servitudes permanentes sur quelques lots situés en zone agricole (3 513 m²);

Considérant que des aires temporaires sont aussi requises pour franchir un cours d'eau (100 m²);

Considérant que l'installation d'une poste de détente requiert l'acquisition d'un terrain (603 m²);

Considérant que la superficie en demande pour une utilisation non agricole est de 4 216 m², et celle pour une aliénation de 603 m²;

Considérant que le zonage municipal et le schéma d'aménagement de la MRC Haut-Richelieu autorisent cet usage en zone agricole;

Considérant qu'il n'y a pas d'espace disponible ailleurs sur le territoire, hors de la zone agricole, qui pourrait satisfaire la demande;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
10 JANVIER 2022**

Considérant que le projet ne compromet pas l'homogénéité de la communauté agricole et que plusieurs mesures d'atténuation sont prévues;

Considérant que le projet vise à améliorer les conditions sociales économiques de la communauté et de la région;

Considérant que le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitants agricoles actuels et futurs;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2022-01-141);

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'aviser la CPTAQ :
 - que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;
 - que la demande est appuyée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-015

GESTIM : nomination

Considérant que la Municipalité a retenu les services de la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. (GESTIM) pour pourvoir au poste d'inspecteur en bâtiment;

Considérant qu'un remplacement d'une des personnes désignées est nécessaire;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'ajouter Monsieur Alexandre Henry, de la firme GESTIM, à la liste des fonctionnaires désignés pour :
 - l'émission des permis et certificats;
 - l'application des règlements d'urbanisme;
 - la gestion des cours d'eau;
 - l'application de la section IV de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts;

en remplacement de Madame Mélissa Proulx, et ce, effectif à compter du 10 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de décembre 2021 est déposé au Conseil.

2022-01-016

Patinoire : surveillance

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour la surveillance de la patinoire;

Considérant la candidature reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
10 JANVIER 2022**

- d'embaucher Félix Hatin, à titre de surveillant de la patinoire, pour la saison 2021/2022, et ce, au salaire minimum.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-017 **Camp de jour 2022 : contrat**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de services du Groupe Domisa inc., division Youhou, pour la gestion du camp de jour 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'accorder le contrat pour la gestion du camp de jour 2022 à la firme Le Groupe Domisa inc., division Youhou, selon l'offre de services reçue le 16 décembre 2021, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'offre de services du Groupe Domisa inc. faisant partie intégrante de la présente résolution;
- de garantir au Groupe Domisa un minimum de 40 inscriptions, la Municipalité s'engageant à payer le tarif pour 40 inscriptions si ce nombre n'est pas atteint;
- de fixer à 8 semaines l'offre de camp de jour sans possibilité d'inscription à la semaine;
- d'exiger que le formulaire d'inscription au camp de jour 2022 comprenne une section à remplir obligatoirement par les parents concernant le besoin ou non d'un accompagnateur pour leur(s) enfant(s).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-018 **Camp de jour 2022 : contribution de la Municipalité**

Considérant que le contrat pour la gestion du camp de jour 2022 a été accordé au Groupe Domisa inc., division Youhou;

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'une contribution soit versée par la Municipalité afin de réduire le coût d'inscription pour chaque enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que cette contribution sera appliquée dès l'inscription d'un enfant et versée ultérieurement au Groupe Domisa inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de fixer la contribution de la Municipalité à 50 \$ par semaine (huit semaines), par enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-019 **Fabrique tonte de pelouse**

Considérant que la Municipalité a accepté l'offre de la Fabrique de Sainte-Brigide pour l'acquisition, par la Municipalité, d'un terrain situé dans le 9^e Rang (réf. résolution 2021-05-647);

Considérant que l'une des conditions de vente concerne la prise en charge de l'entretien du gazon du cimetière par la Municipalité;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
10 JANVIER 2022**

Considérant la soumission reçue pour la tonte de pelouse de l'église et du cimetière;

Considérant que la Municipalité a prévu de verser 500 \$ en 2022 à la Fabrique à titre de compensation pour le déneigement du stationnement situé en face de l'église;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat pour la tonte de pelouse à Les Pelouses GS, selon la soumission reçue le 10 décembre 2021, pour un montant de 4 312,50 \$ plus taxes;
- de ne pas verser la somme de 500 \$ à la Fabrique pour compenser le coût de la tonte de pelouse de l'église qui sera assumé par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-020

Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : code de vie

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de code de vie proposé par les résidents présents à la rencontre avec les membres du Conseil et les membres du Comité administratif du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. tenue en août 2021;

Considérant que le projet de code de vie concerne l'utilisation du système sonore du manège et les règles à suivre par les visiteurs et les compétiteurs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le code de vie proposé;
- de modifier *l'Entente de location d'une partie du lot 4 390 813 appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville* afin d'y inclure le code de vie;
- de transmettre le code de vie au Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. afin qu'une copie soit remise à chaque visiteur, compétiteur ou accompagnateur lors des activités du Festival.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Période de questions

Considérant les mesures sanitaires en vigueur, la séance ordinaire a dû se tenir par visioconférence, sans participation du public. Il n'y a aucune question provenant des citoyens.

2022-01-021

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
10 JANVIER 2022**

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire